

Bruxelles, le 4 mai 2004

Les principaux bailleurs de fonds conviennent d'unir leurs efforts en vue d'une meilleure coordination de leurs activités au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans le bassin méditerranéen

La Commission européenne, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque mondiale ont signé aujourd'hui un protocole d'accord visant à renforcer la coordination des bailleurs de fonds au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans le sud du bassin méditerranéen. L'accord signé à Bruxelles par des hauts fonctionnaires des trois institutions permettra une approche plus ciblée et complémentaire à tous les niveaux, qu'il s'agisse de la mise en œuvre des programmes, de la programmation de l'aide ou des politiques globales.

Malgré un riche passé culturel et un patrimoine qui ne l'est pas moins, une abondance de ressources naturelles et un indubitable potentiel de développement, la région doit relever de multiples défis et faire face à l'important décalage de prospérité existant entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée. Les taux de croissance affichés par la plupart des pays de la région n'ont pas suffi pour faire reculer la pauvreté et le chômage. Près de 100 millions de nouveaux emplois doivent être créés dans les deux décennies à venir pour permettre l'embauche des demandeurs d'emploi actuels et des personnes qui seront à la recherche d'un premier emploi.

Les bailleurs de fonds opérant dans la région sont de plus en plus conscients de la nécessité d'améliorer le bien être social de l'ensemble de la population. Le processus de Barcelone et la politique de voisinage de l'Union européenne, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) de la Banque européenne d'investissement et la stratégie régionale de la Banque mondiale témoignent de l'engagement de ces institutions. À ce jour, la réaction des bailleurs de fonds a consisté à mettre davantage l'accent sur les réformes économiques, institutionnelles et sectorielles grâce à un plus grand engagement auprès des pays et à des partenariats avec la société civile.

Si les différents signataires d'aujourd'hui possèdent chacun des mandats qui leur sont propres et des domaines d'action privilégiés, ils sont en fait très complémentaires. La Commission européenne, la BEI et la Banque mondiale sont des partenaires naturels pour le développement dans la région. Elles disposent d'importantes capacités financières et techniques et font preuve d'une grande coordination au niveau des programmes et sur le plan sectoriel. Une approche plus globale permettrait d'éviter de réaliser des travaux déjà accomplis ailleurs tout en mettant en lumière les atouts de chacun des partenaires. Le protocole d'accord a pour but de renforcer, structurer et rationaliser davantage le processus de coordination.

Il envisage, pour ce faire, de coordonner les institutions et les aspects techniques, de lancer des projets cofinancés et de dresser un bilan commun de l'état d'avancement des travaux.

Les principaux bénéficiaires d'une telle approche décidée et coordonnée aux niveaux régional, national et sectoriel devraient être les pays de la région ayant eu à souffrir, par le passé, des conséquences négatives de la fragmentation des bailleurs de fonds. Une approche coordonnée alliant, de façon pragmatique, les opérations d'octroi d'aides de la CE, le financement de projets de la BEI, ainsi que les prêts et les capacités techniques de la Banque mondiale renforcera l'efficacité des efforts déployés par les différents partenaires pour répondre aux besoins de la région.

La Commission européenne a déjà signé des protocoles d'accord similaires avec les principaux bailleurs de fonds présents dans les nouveaux États membres, dans les pays candidats et dans les Nouveaux États indépendants.